

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

**Mairie de  
PONTs-SUR-SEULLES**

3 bis, rue Saint-Sylvestre  
Lantheuil

14480 PONTs-SUR-SEULLES

Tél. : 02.31.80.16.20

Fax : 02.31.73.01.17

[mairie@ponts-sur-seulles.com](mailto:mairie@ponts-sur-seulles.com)



L'an **deux mil dix neuf, le douze septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, M. Joël MARIE, M. Frédéric BEAU, M. Daniel RICHARD, M. Valentin CAIGNON, Mme Catherine CALLÉ, M. Yves BEAUDOIN, Mme Catherine BLOUET, M. Jean-Claude MARIE, M. Guy DELAMOTTE, M. Dominique MARIN, M. Patrice JAHOUËL, Mme Patricia BUON, Mme Véronique KIRSCH, M. Jean-François LHERITIER, Mme Cécile LARSONNEUR, Mme Maryse GOUCHAULT, Mme Priscilla HERIN, Mme Agnès THOMASSET.

Étaient Représentés : Mme Claudine LORILLU en faveur de Mme Véronique KIRSCH, M. Sébastien LEGRAND en faveur de M. Yves BEAUDOIN.

Étaient Absents : Mme Claudine LORILLU, Mme Naïma SEFSOUF, M. Thierry LEPAGE, Mme Fabienne LEMELTIER, M. François GUEDON, M. Aldéric MADELEINE, M. Bernard LEBATARD, M. Eric WILFRID, M. Sébastien LEGRAND, M. Jocelyn PICARD.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

---

**Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 27 juin 2019 et du 08 août 2019**

<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>REFUS DE VOTE : 0</b>

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Secrétaire de séance : Jacques DULLIAND**

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-030 : Création de la régie unique**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement il existe deux régies distinctes, une pour Lantheuil et une pour Amblie. Pour simplifier la gestion des régies, il convient de créer un acte constitutif de modification pour la régie de Lantheuil afin de passer à une régie unique pour Ponts-sur-Seulles. Cette régie sera renommée Ponts-sur-seulles et contiendra Lantheuil et Amblie.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- **D'autoriser la constitution d'un avenant pour la régie de Lantheuil ;**
- **D'autoriser la suppression de la régie de la salle des fêtes d'Amblie ;**
- **D'autoriser le comptable du Centre des Finances Publiques de Bayeux à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers ;**
- **D'accorder cette autorisation pour la durée du mandat.**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-031 : A.P.C.R. : demande de subvention du Conseil Départemental pour le désamiantage et la toiture de l'AGORA - Maison des associations**

Monsieur le Maire présente des devis estimatifs concernant la dépose et la réfection de la toiture de l'AGORA – Maison des associations. Le montant total des travaux s'élève à 33 748, 18 HT soit 40 497,81 TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2019.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- **D'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental l'A.P.C.R 2019 d'un montant de 10 000€, pour la dépose et la réfection de la toiture de l'AGORA – Maison des associations à Lantheuil.**
- **D'autoriser M. Le Maire à transmettre aux services compétents tout document sollicité pour l'instruction de cette demande de subvention (A.P.C.R) et à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-032 : Subvention aux associations**

M. Frédéric BEAU, Troisième-Adjoint, présente le tableau récapitulatif du montant des subventions aux associations (voir document annexe 1) et propose de voter une enveloppe globale de 2 454 € pour l'attribution des subventions au titre de l'année 2019.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- ***De voter une enveloppe globale de 2 454 € pour l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2019.***

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-033 : Subvention communale aux séjours scolaires du collège de Creully pour les collégiens domiciliés sur la commune**

Monsieur Le Maire rappelle que la règle d'attribution de la subvention aux voyages scolaires est d'être un élève inscrit au collège du secteur donc Creully. La commune participe à hauteur de 15% de la facture du séjour plafonnée à 70€. La famille doit nous donner la facture acquittée ou un justificatif du collège.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution aux familles d'une subvention pour les séjours organisés par le Collège de Creully-Sur-Seulles et auxquels participent les enfants de la Commune de Pont -Sur-Seulles.

Deux séjours sont organisés au titre de l'année scolaire 2019-2020, à savoir :

- un séjour linguistique à DUBLIN pour les 3èmes,
- un séjour aux sports d'hiver pour les 5èmes,

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser aux familles des élèves inscrits à ces séjours une subvention représentant 15 % du coût demandé plafonnée à 70 € soit :

- Pour le séjour à DUBLIN pour les 3èmes, pour lequel la participation demandée aux familles est de 375,00 € et auquel quatre enfants de la Commune se sont inscrits, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 56,25€ par enfant.
- Pour le séjour aux Sports d'hiver des 5èmes pour lequel la participation demandée aux familles est de 385,30 € et auquel un enfant de la Commune s'est inscrit, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 57,80 € par enfant.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

- **D'accorder une subvention de :**

- 56.25 € par enfant pour le Séjour à DUBLIN des 3 èmes
- 57,80€ par enfant pour le Séjour au Sports d'hiver des 5 èmes

<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 1</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>REFUS DE VOTE : 0</b>

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
21 POUR  
1 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-034 : TARIFS 2020 : Vote des tarifs 2020 de location des salles communales**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de voter de nouveaux tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces tarifs sont réajustés en fonction de l'indice INSEE.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient établis de la façon suivante :

**PROPOSITION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LANTHEUIL**

**EN SEMAINE :**

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : 80 €  
PERSONNES EXTÉRIEURES : 130 €

**LE WEEK-END :** (Du vendredi 17h00 au lundi matin 10h00) **ET NOËL** (de la veille 17h00 au lendemain 10h00) :

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 250 €** (ancien tarif 230 €)  
PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 320 €** (ancien tarif 300 €)

**GRANDS WEEK-END (3 JOURS) :**

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 300 €** (ancien tarif 280 €)  
PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 370 €** (ancien tarif 350 €)

**JOUR DE L'AN** (de la veille 17h00 au lendemain 10h00) :

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 300 €** (ancien tarif 280 €)  
PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 370 €** (ancien tarif 350 €)

**PROPOSITION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES D'AMBLIE**

**EN SEMAINE :**

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : 80 €  
PERSONNES EXTÉRIEURES : 130 €

**LE WEEK-END :**

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 250 €** (ancien tarif 230 €)  
PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 420 €** (ancien tarif 400 €)

**GRANDS WEEK-END (3 JOURS) :**

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 300 €** (ancien tarif 280 €)  
PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 500 €** (ancien tarif 480 €)

**JOUR DE L'AN** (de la veille 17h00 au lendemain 10h00) :

HABITANTS DE PONTS-SUR-SEULLES : **Nouveau tarif 300 €** (ancien tarif 280 €)

PERSONNES EXTÉRIEURES : **Nouveau tarif 500 €** (ancien tarif 480 €)

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- **Décide que les tarifs de location de salles des fêtes de Ponts-sur-Seulles soient fixées selon la proposition de Monsieur le Maire**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-035 : Participation citoyenne avec la gendarmerie**

Le dispositif de participation citoyenne est une démarche partenariale instaurée en 2006. S'inscrivant dans le champ de la Prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, ce dernier consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement notamment concernant les cambriolages, les démarchages frauduleux et les incivilités.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude de vigilance et de solidarité ainsi qu'à prévenir les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Sans se substituer à l'action de la gendarmerie, ce dispositif permet donc de renforcer les relations avec la population.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire, il a été décidé de choisir 6 ou 7 personnes à savoir 2 sur Amblie, 1 sur Tierceville et 3 ou 4 sur Lantheuil.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- **D'adhérer au dispositif de participation citoyenne**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

22 VOTANTS  
22 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **INFORMATION : Questions diverses**

### **a) Commission de recrutement**

Afin de recruter un nouvel agent des services techniques, il a été décidé de créer une commission de recrutement composée des personnes nommées ci-après :

- G. LEU
- J. DULLIAND
- D. RICHARD
- C. BLOUET

Deux C.V ont été retenus. Un candidat résidant sur Villiers Le Sec et un candidat résidant sur Le Molay Littry. Un essai sera réalisé avec celui résidant à Villiers Le Sec.

### **b) Commission « zéro phyto »**

Une commission sera créée pour organiser le zéro Phyto sur la commune. Un planning d'intervention sera à prévoir sur tous les espaces de la commune ainsi que la formation d'équipes citoyennes pour l'entretien des cimetières et rivières.

### **C) Site internet**

Pour le site de la commune, il a été décidé de choisir une formule payante avec une facture d'avance. Le compte détenu par la commune sur Jimdo a été clôturé. Un nouvel hébergeur a été retenu : SiteW.

La création du site sera gérée par deux adjoints, Valentin CAIGNON et Frédéric BEAU. Le secrétariat sera en charge de la gestion et de l'alimentation du site.

### **d) Repas des aînés**

Le repas aura lieu le 20 octobre à Amblie.

### **e) Bénévoles pour le nettoyage des Églises**

Le nettoyage des Églises ne relevant pas de la compétence de la commune, le Maire propose la création d'équipe de bénévoles pour prendre en charge ce nettoyage. Une action de communication sera à déterminer.

### **f) Démarche de travail à adopter entre les élus et les secrétaires**

Dans le cadre de la gestion des dossiers des différents projets menés sur la commune et ce afin d'assurer un bon suivi, une collaboration étroite est nécessaire entre les secrétaires et les élus. Une fiche processus est donc en cours d'élaboration.

### **g) Distribution des sacs jaunes**

Au vu d'une surconsommation constatée ces derniers temps, les sacs jaunes ne seront plus en libre distribution. Il a été décidé d'établir un registre de distribution avec un suivi par ménage et ce afin de responsabiliser tout un chacun.

#### **h) Demandes de devis et réponses données aux entreprises**

Un courrier de remerciement sera adressé aux entreprises.

#### **i) Difficultés de stationnement Rue Fleurie – Lantheuil**

Pour solutionner les difficultés de stationnement, la commune souhaite acquérir la maison Crenn, en l'état d'abandon.

Les souhaits divergents des propriétaires rendent l'entreprise difficile.

#### **j) Déchets sauvages**

#### **k) Jardin Natude des Marettes**

La nouvelle équipe a entrepris la mise en place d'un partenariat avec l'institut Lemonnier (St Gabriel).

Concernant les locaux, l'association occupe l'ancienne salle de classe, et l'association « Au Rythme d'Orival » utilise quant à elle la pièce réaménagée pour des cours de batterie.

#### **l) Information communale**

Le courrier n°11 sortira à la fin du mois.

#### **m) Décoration de Noël**

Le sujet des décorations de Noël ont une nouvelle fois été évoquées.

Le Maire a rappelé la rigueur budgétaire que l'on doit avoir au regard :

- De la baisse des aides de l'état dès l'an prochain ;
- Des projets importants (aménagements de la traversée des bourgs d'Amblie et de Lantheuil) que la commune va devoir financer.

#### **n) Mise en place des jeux à Amblie**

Frédéric Beau fait un point sur la mise en place des jeux à Amblie (balançoire, buts de foot).

*Fin de séance à 22h40*

---